

Séance du 24 JUILLET 2023

Le vingt-quatre juillet deux mille vingt-trois, à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie de Modane en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN - Yann CHABOISSIER - Thierry THEOLIER - Laurence PETINOT-GAGNIERE - Humberto FERNANDES - Daniel LOGER - Christa BALZER - Jean-Michel OSTORERO - Cornelia THEOLIER - Christophe CHAUVETON - Stéphanie KUSZINSKI - Stéphanie LEFOULON - Hakan TAT - Véronique VISE - Ludovic TISSIER

Absents : Erica SANDFORD - Christian SIMON

Procurations : Géraldine BOTTE à Jean-Claude RAFFIN - Gabrielle GINDRE à Yann CHABOISSIER - Bruno COBUS à Humberto FERNANDES - Natacha BRENIER à Laurence PETINOT-GAGNIERE - Katia VIOLLEAU à Véronique VISE - Laure MAURETTE à Stéphanie KUSZINSKI

Conseillers en exercice : 23

Quorum : 12

Présents : 15

Pouvoirs : 6

Votants : 21

Date de la convocation : 18 juillet 2023

Monsieur Christophe CHAUVETON a été élu secrétaire

Délibération N°2023/07/01

OBJET : Organisation et tarifs de la marche Alpine 2023

Le rapporteur : Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire

La Commune organise en partenariat avec l'association de jumelage de Bardonecchia «Associazione per il Gemellaggio» et la commune de Fourneaux la marche Alpine entre Bardonecchia et Valfréjus le dimanche 30 juillet 2023.

Ce rassemblement de l'amitié franco-italienne est destiné aux marcheurs en bonne condition physique et médicale. Le départ a lieu de Bardonecchia et un repas est partagé à l'arrivée à Valfréjus. Un service de navettes est mis en place pour assurer le transport des participants.

Dans ce cadre, pour financer le repas et le transport, une participation financière est demandée à chaque participant.

La vente des tickets sera assurée par l'office de tourisme Haute Maurienne Vanoise Tourisme dans le cadre d'une convention de mandat.

Il convient donc d'en fixer les tarifs :

- ↳ Adulte28 €
- ↳ Enfant (- de 15 ans)18 €

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,


Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'organisation de la marche Alpine 2023.
- **Fixe** les tarifs selon le détail exposé ci-dessus.

Modane, le 24 juillet 2023

Le Secrétaire de séance,



Christophe CHAUVETON

Le Maire,



Jean-Claude RAFFIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai